



Commission des Arbitres

PROCÈS-VERBAL N° 1

ASSEMBLEE GENERALE DES ARBITRES ADULTE ET JEUNE

La Commission de l'Arbitrage du District vous informe que l'Assemblée Générale de début de saison aura lieu le **samedi 31 août 2019** à la **VOULTE SUR RHONE** (stade synthétique).

- Convocation arbitres adultes : 8h30 **précises**

- Convocation arbitres jeunes : 9h30 **précises**

Il est instamment rappelé à tous le caractère OBLIGATOIRE de votre participation à cette assemblée y compris pour ceux qui sont blessés. Dans ces conditions, nous vous prions de prendre toutes les dispositions nécessaires afin que vous puissiez participer à l'intégralité de cette assemblée générale de début de saison.

L'absence non justifié entraînera un retrait de 10 points.

TOUT CERTIFICAT MEDICAL, CERTIFICAT DE TRAVAIL/PLANING, FEUILLE DE MISSION, JUSTIFICATF DE VOYAGE DOIT ÊTRE ENVOYE DANS UN DELAI DE J + 6 EN DOUBLE EXEMPLAIRE :

à l'adresse : rviallet@drome-ardeche.fff.fr et arbitres@drome-ardeche.fff.fr

Programme de la journée pour les arbitres adultes et jeunes

- **Matinée :**

- Test physique TAISA (voir article site internet du district : préparation physique estivale)

- Ateliers (Informations de la CDA – Arbitrage)

REPAS pris en commun sur place à 12h30

- **Après-midi** (à partir de 14h15) :

- Assemblée générale adultes et jeunes (lois du jeu – directives techniques – formation Ligue...)

Fin de l'AG à 17h30-17h45

Questions diverses :

Seules, les questions posées par écrit et reçues au district avant le lundi 26 août 2019 seront traitées lors de l'assemblée générale.

Matériel à prévoir (arbitres adultes et jeunes) :

- Nécessaire prise de note

- Tenue sportive (Short, chaussettes, maillot, baskets ou chaussures de football, bouteille d'eau ou gourde...)

- Nécessaire de toilette

Seuls, les arbitres qui auront renouvelé leur licence et qui seront à jour sur le plan médical (examen médical et licence validé) pourront participer au test physique TAISA

Attention pour les arbitres qui ne participeront pas au test physique (cm ou licence pas valide à date de l'ag) vous devez obligatoirement être présent toute la journée même avec un certificat médical.

RENOUVELLEMENT DE LA LICENCE « ARBITRE » + DOSSIER MEDICAL

La C.D.A vous informe que le DOSSIER pour le renouvellement de votre licence « arbitre » est disponible sur le site du District, merci de le renouveler dans les délais accompagné de votre Dossier Médical.

Pour rappel le 1 er tour de la coupe de France aura lieu le 25 aout 2019.

Pour tout renseignement concernant les dossiers médicaux, merci de contacter Eric MILHAN au 06.47.13.29.12

**Le Président
Nicolas BRUNEL**

**Le secrétaire
Jean Baptiste RIPERT**